ECOLE SAINT IGNACE - BOUSBECQUE

Madame, Monsieur,

Vous faites la démarche d'inscrire votre enfant à l'école Saint Ignace et je vous remercie pour votre confiance.
L'école est avant tout un lieu de vie où votre enfant doit se sentir bien et épanoui.
C'est pourquoi, prenez le temps de lire notre projet éducatif avant de valider votre choix et de compléter le dossier… **Nos valeurs doivent être en accord.**
Si vous maintenez votre souhait, merci de remplir soigneusement le dossier d'inscription et de le déposer auprès de Mme Ghesquier, secrétaire de l'école qui conviendra avec vous d'une date du rendez-vous.

Voici quelques éléments complémentaires **:**

Le montant de la contribution des familles :
En fonction de l'avis de déclaration d'imposition de 2023 (sur les revenus de 2022)
Par enfant et par mois de septembre à juin (10 mensualités perçues d'octobre à juillet)
La grille de l'année scolaire 2023/24 est donnée à titre indicatif. Elle pourrait être actualisée au 1er septembre 2024. Un certificat d'engagement financier vous sera envoyé courant juin 2024.

	Revenu fiscal de référence	1 enfant	2 enfants	3 enfants & +
T1	**Inférieur à 15 000 €**	24	22	19
T2	**de 15 000 à 20 000€**	31	29	26
T3	**de 20 001 à 25 000€**	35	33	30
T4	**de 25 001 à 30 000€**	39	37	34
T5	**de 30 001 à 35 000€**	45	43	40
T6	**de 35 001 à 40 000€**	49	47	44
T7	**de 40 001 à 45 000€**	55	53	50
T8	**de 45 000 à 50 000€**	61	59	56
T9	**Supérieur à 50 000€**	66	64	61

Pour les élèves dont le lieu de résidence principale n'est pas Bousbecque, il sera demandé une contribution complémentaire de 10€ par mois et par enfant.

Vous n'avez nullement obligation de nous fournir votre avis d'imposition, dans ce cas, nous tiendrons compte de la dernière tranche du barème.

Les services périscolaires :

GARDERIE/ETUDE : Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi. Le matin de 7h30 à 8h30 (accueil jusqu'à 8h10) au tarif de **3€/enfant** et le soir de 16h30 à 18h30 au tarif de **3,50€/enfant/heure, toute heure commencée est dûe** (majoration de 4€/enfant pour tout dépassement d'horaire après 18h30).

A l'issu de chaque mois, le relevé des présences permet d'établir la facture.

CANTINE **:** La restauration et la surveillance des élèves durant la pause méridienne sont assurées par la commune. Se rapprocher du Service Restauration de la Mairie pour en connaître les modalités.

L'adhésion à l'APEL (Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre) :
La cotisation annuelle était de 13€ par famille pour l'année 2023/2024.
Elle est volontaire et révisable chaque année par l'UDAPEL (Union des APEL).

Des dates à noter dès à présent :

- Samedi 15 et dimanche 16 juin 2024 : fête de notre école
- Samedi 29 juin 2024 : matinée « Portes Ouvertes » pour rencontrer l'enseignant de votre enfant et visiter la classe.

A prendre en compte :

- Les enfants de 3 ans sont prioritaires sur les enfants de 2 ans.
- Les Bousbecquois sont prioritaires ; les extérieurs sont soumis à l'accord de la mairie et sont inscrits en fonction des places disponibles.

Petit conseil pratique :

Pour les enfants de maternelle, il s'avère prudent de garder contact avec la nourrice ou la crèche pour résoudre les problèmes de garde lorsque l'enfant est malade ou si la propreté n'était pas acquise totalement pour la rentrée.

Il me reste à souhaiter la bienvenue à ces nouveaux élèves qui, pour la plupart, feront leurs premiers pas sur le long chemin de la vie scolaire.

Au plaisir de vous rencontrer lors du rendez-vous d'inscription.

Mme Stéphanie Mullier,
Chef d'Etablissement